



**FONCTIONS
PUBLIQUES**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

**Union des Fédérations
des Fonctions Publiques**

n° 10 du 12 décembre 2012

**Directions
Départementales
Interministérielles**

**Spécial
DDI**

**Compte rendu des réunions du 5 décembre
dans le cadre du CT des DDI**

Deux réunions étaient organisées : une réunion de suivi mensuelle présidée par David COSTE et une réunion d'information sur l'avancement des SIDSIC et la mise en place du Réseau Interministériel de l'État présidée par Jacques MARZIN.

1. Réunion de suivi mensuelle de la sous direction au pilotage des services déconcentrés de l'État

En plus de l'équipe de David COSTE, étaient présents les 5 DRH des Ministères suivants : de l'Écologie du Développement Durable et de l'Énergie, de l'Égalité, des Territoires et du Logement, Sociaux, de l'Intérieur, de l'Économie et des Finances pour la partie Concurrence et consommation et Répression des Fraudes

Monsieur GUEUDAR DELAHAYE (équipe du SGG) était invité pour présenter les objectifs retenus par le Secrétariat Général de Modernisation de l'Action Publique (SGMAP) dans le cadre de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) sous le prisme des administrations déconcentrées de l'État.

1.1 L'action du SGMAP pour les DDI :

Monsieur GUEUDAR DELAHAYE présente la ligne de conduite de l'action du Secrétariat Général MAP qui s'articule autour d'une fonction active de veille interministérielle dans l'objectif de garantir un positionnement cohérent des ministères en matière de MAP. Il illustre ce positionnement en précisant que le SGMAP engagera sa fonction d'alerte si notamment 2 ministères proposaient, sans concertation suffisante, le retrait simultané d'une politique publique partagée.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des Fédérations **CFDT** des **Fonctions Publiques et Assimilés** – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email uffa@uffa.cfdt.fr

Un groupe de travail interministériel dédié :

Le SGMAP a constitué un groupe de travail interministériel dédié à l'administration territoriale de l'État. Ce Groupe de travail organise son action en deux temps. Le premier consacré à répondre à court terme aux difficultés des administrations territoriales de l'État (DDI et DR). Le second réfléchira, en fonction des discussions relatives au contenu de la loi de décentralisation, à l'organisation de l'administration territoriale de l'État.

Le groupe de travail est composé de 25 personnes provenant des 5 ministères cités ci-dessus mais également de la Direction Générale de la Fonction Publique, de Préfets, d'un Secrétaire Général des Affaires Régionales et de Directeurs Régionaux et Départementaux. Il s'est réuni deux fois, les 31 octobre et 22 novembre, et continuera ses réunions avec la même régularité sur plusieurs mois. Les travaux de ces groupes de travail seront présentés au Comité Interministériel de Modernisation de l'Action Publique (CIMAP), présidé par le Premier Ministre, qui se réunira le 20 décembre puis tous les trimestres.

Dans le cadre du premier temps de travail, un diagnostic partagé sur 12 thèmes identifiés par les membres du groupe, est en cours de finalisation :

- 1 - Clarification des missions des échelons locaux (relation entre Directeurs Départementaux (DD) - Directeurs Régionaux (DR), préfets etc.) et de leur articulation.
- 2 - Meilleure adéquation entre les missions et les moyens.
- 3 - Harmonisation des dialogues de gestion entre les DD, les DR et les administrations centrales.
- 4 - Harmonisation et simplification de la gestion des Ressources Humaines (RH).
- 5 - Améliorer les mobilités interministérielles en fonction des sur et sous effectifs.
- 6 - Lutte contre la raréfaction des compétences spécialisées.
- 7 - Favoriser l'égalité d'attractivité entre Directions Départementales et Directions régionales (Monsieur GUEUDAR DELAHAYE ajoute : « évitons l'atrophie de certaines DD »)
- 8 - Pour les compétences rares, explorer l'interdépartementalisation ou l'interrégionalisation
- 9 - Définition du périmètre des fonctions support de proximité. Qui doit faire quoi ? Monsieur GUEUDAR DELAHAYE ajoute qu'il est nécessaire de déterminer les tâches qui relèvent des fonctions support de proximité. Il lui apparaît possible que des tâches, actuellement réalisées localement, puissent relever du niveau central ou régional. Une évaluation est en cours.
- 10 - Problématique des SIDSIC.
- 11 - Difficultés logistiques, achats et immobiliers.
- 12 - Réponse aux besoins d'accompagnement et de dialogue social.

Les 12 thèmes de travail devront être suffisamment stabilisés car ceux-ci seront présentés au CIMAP du 20 décembre pour être validés par le Premier ministre et ainsi devenir la feuille de route.

La CFDT se félicite de la reprise par l'administration des revendications portées pendant plus de 2 ans mais précise que la recherche de facilités en matière de mobilité ne doit pas amener à transformer les agents en variable d'ajustement.

La coordination nationale semble perfectible et, de ce fait, l'arborescence de conduite de projet demande à être écrite. En effet, l'administration indique que la production du groupe interministériel SGMAP doit intégrer d'autres instances et lieux de production comme les travaux dans le domaine de la comptabilité au sein de la Direction du Budget, les travaux de l'agenda social à la DGAFP et tous les travaux internes à chaque ministère sur les missions.

Un objectif de pilotage interministériel ambitieux :

Pour la CFDT, le pilotage national de la Modernisation de l'Action Publique (MAP) demande un cadrage plus explicite pour tirer les leçons du bilan de la RGPP. Les ministères paraissent mener en désordre leur réflexion sur leurs politiques publiques et leurs missions.

La planification de la conduite ministérielle de la MAP, inscrite en pages 60 et 61 du rapport sur le bilan de la RGPP publié fin septembre 2012, prévoyait un déroulé précis en 4 étapes au sein de chacun des ministères :

- cartographie des politiques publiques par ministère, avec une attention particulière à celles partagées entre les acteurs État - collectivités locales - organismes sociaux - agences,
- revue des politiques publiques par ministère (qui fait quoi, où et comment actuellement entre les acteurs de service public soit l'administration de l'État, les collectivités territoriales, les organismes sociaux comme la CNAM ou CNAF... et les agences),
- élaboration d'un livre blanc par ministère qui détermine les orientations en matière de renforcement, maintien, transformation, transfert ou suppression de missions,
- lancement des actions à partir des orientations du livre blanc par ministère.

Mais une réalisation très incomplète :

À la demande de David COSTE, les ministères ont égrené leurs préoccupations, voire leurs efforts pour conduire ces travaux MAP.

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) a informé de l'organisation récente de deux réunions de travail sur les missions dans le cadre de son CTM et d'une réunion de finalisation, vendredi 30 novembre, avec le ministre.

Mais au vu du retard pris dans l'organisation de l'acte 3 de la décentralisation, ses incidences sur les missions et l'organisation du MAAF (administration centrale et services territoriaux) ne sont pas définies.

Le représentant du MAAF indique que les sujets pour le périmètre de son ministère sont la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, et notamment le maintien d'un bon niveau d'expertise technique et spécialisée, et le dialogue social.

Les Ministères sociaux (un Directeur de RH pour les 3 ministères : Ministère des affaires sociales et de la santé, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social et le Ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative) indiquent que la MAP a été évoquée en réunion auprès des représentants du personnel du CTM jeudi 30 novembre et fera l'objet d'un sujet au prochain CTM du 12 décembre.

Le Ministère de l'Intérieur évoque 2 sujets en cours en son sein :

Un groupe de travail mensuel avec les organisations syndicales sur l'activité des sous préfectures et leur avenir. Les sous-préfectures ont été classées en quatre sous groupes en fonction des territoires (où la ruralité est oubliée), soit les sous préfectures urbaines, péri-urbaines, littorales et montagnardes.

David COSTE rappelle au Ministère de l'intérieur la nécessité de porter cette réflexion au sein du groupe de Travail SGMAP interministériel sur l'administration territoriale de l'État.

Le second sujet concerne la mise en œuvre, d'ici fin 2013, de la régionalisation des plates-formes chorus du périmètre du Ministère de l'intérieur.

Le Ministère de l'Économie et des Finances pour la partie Concurrence et Consommation et Répression des Fraudes précise que le sujet MAP sera traité avec les organisations syndicales au cours d'une réunion mensuelle dont la première sera organisée le 6 décembre.

Le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie et le ministère de l'Égalité, des Territoires et du Logement, par l'intermédiaire de sa directrice commune des RH, ont annoncé qu'une première réunion s'est tenue le 4 décembre avec les organisations syndicales. Elle a évoqué un dialogue constructif, constat non partagé par les organisations syndicales.

En effet, alors que les conclusions de la démarche MAP ne sont pas connues pour ces ministères, les organisations syndicales déplorent la continuité, entre mars et décembre 2012, des positions sur l'ADS et l'ATESAT en terme d'abandon de mission et d'économie d'emplois (460 suppressions pour 2013 dans les DDT, à la réunion de mars, pour la première vague sur les 700 concernés et, le 4 décembre 2012 après midi, 460 pour la première vague sur les 700 concernés).

Au travers de ces interventions, la CFDT constate que la démarche de planification n'a pas été conduite par les ministères. De cette absence de planification naît la méconnaissance pour les agents des évolutions des politiques publiques au sein de chacun des ministères, et donc des conséquences prévisibles en termes de missions renforcées, maintenues, transformées, transférées ou supprimées.

Les agents des DDI sont directement concernés par cette absence de positionnements ministériels. En première ligne, devant le renforcement, le maintien, la transformation, le transfert ou la suppression de missions, il y a les agents et surtout les usagers du service public, qui sont en demande de lisibilité. La souffrance au travail apparaît quand le sens du travail disparaît. La maltraitance institutionnelle s'insinue dans les organisations.

Il ne s'est donc pas passé grand-chose dans les ministères en terme de débat et de dialogue social sur l'avenir de leur action publique. Apparemment la pratique suivante semble se répéter : la concertation et le dialogue se réduisent à l'entourage ministériel sur la transformation, le transfert ou la suppression de missions avec, à la suite, un déploiement vertical où les agents devront encaisser le coup.

La place des représentants des personnels dans la réflexion sur le positionnement des DDI :

Les services du Premier ministre ont, avant l'intervention des ministères, demandé aux organisations syndicales des contributions écrites destinées à répondre aux questions contenues dans les 12 thèmes et ainsi alimenter le groupe de Travail SGMAP interministériel dédié à l'administration territoriale de l'État.

Après l'intervention des ministères, David COSTE a resserré la demande à quatre thèmes qui constitueraient des sous-groupes du groupe de travail SGMAP interministériel dédié à l'administration territoriale de l'État.

- l'articulation des acteurs (thème n° 1, clarification des missions des échelons locaux, relations et articulations entre eux),
- l'amélioration des mobilités professionnelles (thème n° 5, faciliter les mobilités interministérielles en fonction des sur et sous effectifs),
- l'harmonisation du reporting des dialogues de gestion (thème n° 3, harmoniser les dialogues de gestion entre les DD-DR et les administrations centrales),
- la détermination du périmètre des fonctions support de proximité (thème n° 9 préciser le périmètre des fonctions support de proximité. Qui doit faire quoi ?).

La CFDT demande, pour le dialogue social, l'accompagnement des agents et le partage des contributions, que le groupe de Travail SGMAP interministériel dédié à l'administration territoriale de l'État intègre les organisations syndicales.

1-2 Propositions de textes soumises en fin de réunion :

Un texte sur l'évaluation des agents dans le cadre de l'entretien professionnel

Il intègre une adaptation au cadre juridique où l'entretien d'évaluation disparaît et seul demeure l'entretien professionnel.

La CFDT a demandé le bilan des entretiens d'évaluation en DDI, notamment en fonction de ce qui serait le mieux organisé dans les documents bilans ministériels en terme d'items et présentation.

David COSTE a indiqué que ces services ne sont pas prêts pour réaliser ce bilan actuellement mais qu'il a l'intention de constituer un groupe de travail sur ce sujet tout en le portant en interministériel. Il estime utile que la DGAFP se saisisse aussi du sujet.

Il sollicitera les DDI en 2013 pour alimenter le bilan social sur les évaluations dans le cadre des entretiens professionnels.

Un texte relatif à la déconcentration d'actes de gestion RH pour les agents des ministères sociaux qui n'a pu faire l'objet de débat faute de temps.

2. Le groupe de suivi des SIDSIC

Cette réunion était présidée par le nouveau directeur de la DISIC, Monsieur Jacques MARZIN. Ce dernier a fait le point sur la mise en œuvre des SIDSIC et leur fonctionnement, et présenté l'impact de la constitution du Réseau Interministériel de l'État sur les SIDSIC.

M. MARZIN situe l'action de sa direction, placée sous l'autorité du SGMAP (Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique), au cœur de la modernisation de l'action publique, et prépare l'évolution vers une administration numérique.

Cette ambition doit se réaliser à enveloppe budgétaire contrainte, ce qui impose de dégager des moyens par la rationalisation de l'existant.

Organisation des SIDSIC : un bilan en demi-teinte

Si 85 SIDSIC sur 96 sont créés juridiquement, 81 chefs de service sont nommés et 590,9 ETPT (sur les 1256 prévus) affectés à ce jour.

L'administration reconnaît que ce décalage entre le démarrage des SIDSIC et l'affectation des agents n'est pas satisfaisant ; un effort doit être fait par les ministères en cette fin d'année.

Onze services n'ont pas encore pu être créés. Dans les 4 départements de la grande couronne de Paris et en Bretagne, la logique de mutualisation interministérielle du SIDSIC vient en concurrence avec des mutualisations ministérielles précédemment organisées.

Une dizaine de SIDSIC, bien que créés, sont en grande difficulté car ils n'ont pu atteindre le niveau d'effectifs indispensable. Il est nécessaire de les appuyer pour trouver des solutions avec l'aide des ministères.

Ce problème de la contribution des ministères aux effectifs des SIDSIC a été identifié par la CFDT dès le début du projet. Elle repose sur la base d'accord tacite à partir de la réalité au 1^{er} janvier 2011. Il est urgent de définir une approche véritablement interministérielle, sur la base d'un calcul des besoins réels des services en fonction de leur activité. Car dans la période de récession des dotations emplois, les ministères ont une préoccupation métier au détriment des fonctions SIC.

La CFDT souligne l'absolue nécessité de conduire cette réflexion interministérielle. Un premier retour partiel sur la pyramide des âges que nous avons demandée fait apparaître que 20 % des agents en SIDSIC vont partir à la retraite dans les 3 prochaines années. Il en ressort que le vivier des compétences des SIC issues des DDI et Préfectures risque de s'assécher prématurément. La CFDT demande à l'administration une étude plus approfondie avec un niveau de précision par ministère d'emploi et pour la totalité des départements.

Une gestion des ressources humaines sans perspectives

Les organisations syndicales du CT des DDI avaient demandé un engagement RH fort, pour gommer les inégalités d'emploi entre les agents des SIDSIC, pour leur assurer un déroulement de carrière de même niveau que dans les ministères, et leur permettre de rester sur le règlement intérieur du service dans lequel ils résident.

Le constat est fait que rien n'a été conduit en 2012 dans ce domaine.

Pour la CFDT, cet aspect doit être pris en charge pour répondre aux attentes des agents et pour que les SIDSIC restent attractifs. Il faut lancer le chantier RH. La CFDT est également intervenue sur la distinction des règlements intérieurs DDI - Préfecture et le regret de ne pas les avoir unifiés en un règlement commun lors de la réalisation du règlement des DDI.

Les représentants du ministère de l'intérieur se sont déclarés favorables à ouvrir une discussion sur ce sujet.

L'administration se dit consciente des problèmes. Elle renvoie, pour tout ce qui concerne les questions statutaires et indemnitaires à la série d'échanges qui vient de démarrer entre les organisations syndicales et la Ministre de la Fonction publique.

M. MARZIN affirme qu'il est nécessaire de sécuriser le parcours professionnel des agents des SIDSIC et propose de retravailler cet aspect lors de la prochaine réunion.

La construction d'un réseau interministériel de l'État, et son impact sur les SIDSIC

Les administrations de l'État seront raccordées, d'ici 2019, à un réseau unique, le réseau interministériel de l'État (RIE). Le projet est en phase de concrétisation et le déploiement débutera à l'été 2013. Il s'appuie sur une infrastructure optique du réseau RENATER (Réseau National de Télécommunication pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) qui existe depuis 20 ans et a fait ses preuves. Un service à compétence nationale (SCN) est en cours de création (janvier 2013). Il sera placé sous l'autorité du Premier ministre et rattaché au directeur de la DISIC et assurera la gestion du RIE. L'administration précise que ce projet est complètement « internalisé ».

La CFDT s'est opposée, depuis le début de la réflexion sur le RIE, à toute externalisation de la gestion de ce réseau. Pour la DISIC, cela se traduit par 15 recrutements début 2013 pour un effectif cible de 45 emplois.

Le RIE a bien vocation à concerner toutes les administrations d'État. Le déploiement est prévu sur plusieurs années mais la première étape est celle du périmètre RéATE, à mi 2013. Les SIDSIC auront la responsabilité de basculer les réseaux sur cette nouvelle bande passante.

L'harmonisation des messageries n'est pour l'instant pas décidée.

Calendrier du CT des DDI :

- **20 décembre 2012 :** Comité Technique des DDI, dont le contenu sera : le bilan social, un point d'information sur le dispositif formation et la MAP et les 2 textes pour avis.
- **Début janvier :** Prochaine réunion mensuelle de la sous direction du pilotage.
- **6 mars 2013 :** Prochain groupe de suivi des SIDSIC.

Le glossaire des DDI

CIMAP	Comité interministériel de la modernisation de l'action publique
DGAFP	Direction générale de l'administration de la Fonction publique
DDI	Direction départementale interministériel ou.....
DDI	ou : Directeur (directrice) départemental(e) interministériel(le)
DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDT	Direction départementale des territoires
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DIMAP	Direction interministérielle de la modernisation de l'action publique
DISIC	Direction interministérielle des systèmes d'information et de communication
DSAF	Direction des services administratifs et financiers du Premier ministre
GEPEC	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
PFRH	Plates-formes interministérielles régionales des ressources humaines
RIE	Réseau interministériel de l'État
SGG	Secrétariat général du gouvernement
SGG	ou : Secrétaire général du gouvernement
SGMAP	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique
SDPSD	Sous-direction du pilotage des services déconcentrés
SIDSIC	Service départemental interministériel des systèmes d'information et de communication